

**DECISION PFSI N°10 061/2014
FIXANT LE MONTANT DES FRAIS DE FORMATION
POUR LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE
A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2015**

AFFAIRES FINANCIÈRES
Éric Manœuvrier
DIRECTEUR

**CONTRÔLE INTERNE, COMPTABLE
ET FINANCIER**
Daniel Le Ray
DIRECTEUR

RECETTES ET DOSSIER PATIENT
Cécile Biette
DIRECTRICE

**SYSTÈMES D'INFORMATION
ET TÉLÉCOMMUNICATIONS**
Éric Manœuvrier
DIRECTEUR

Pierrick Martin
DIRECTEUR TECHNIQUE

Thierry Dumoulin
DIRECTEUR TECHNIQUE ADJOINT

Immeuble Turner
85, rue Saint-Jacques
44093 Nantes Cedex 1

T. 02 40 84 75 50
F. 02 40 84 75 75

Vu l'article L 6143.7 de la loi du 31 juillet 1991, le montant des frais de formation 2015 pour la valoration des acquis de l'expérience est fixé ainsi à compter du 1^{er} janvier 2015 :

Actualisation des connaissances du professionnel en démarche de VAE pour l'obtention du DE d'AS et d'AP	600 euros
Accompagnement 24 H des candidats au diplôme d'Etat d'aide soignant (45 euros l'heure)	1080 euros
Accompagnement 24 H des candidats au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture (45 euros l'heure)	1080 euros
Accompagnement 24 H des candidats au diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie... ..	800 euros

Fait à Nantes, le 19 DEC. 2014

Éric MANŒUVRIER
Directeur du pôle finances et
Système d'Information